

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 28 septembre 2020**DÉLIBÉRATION n°2020-49**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 28 septembre 2020 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 18 septembre 2020.

Point de l'ordre du jour :

5.3. Approbation de la délégation de pouvoir au Président pour signer des marchés publics.

.....
Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

La délégation de pouvoir accordée au Président de l'université (délibération n°2016-74) pour signer les accords et les conventions est plafonnée à 500 000 €. La signature de marchés publics supérieurs à ce montant, ou sans montant, doit faire l'objet d'une délégation de signature au président de l'université. La signature du président pour les marchés visés par la présente délibération leur confère un caractère exécutoire.

Proposition de décision soumise au conseil :

- Délégation de pouvoir au président de l'université pour signer les actes nécessaires à l'attribution des trois marchés publics listés en pièce jointe, avenants éventuels inclus.

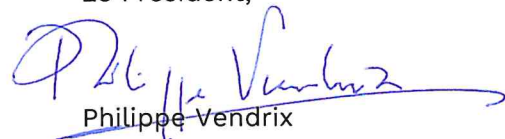
Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	25
Abstentions :	1
Votes exprimés :	24
Pour :	23
Contre :	1

Pièce jointe :

- descriptif des trois marchés concernés par la délégation.

Fait à Tours, le 29 septembre 2020
Le Président,


Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 01 OCT. 2020

Transmise au Recteur le : 01 OCT. 2020

CA du 28 Septembre 2020

A) Fournitures de services de téléphonie mobile et de téléphones mobiles pour l'université de tours pour la période 2020-2024.

L'accord-cadre à bons de commandes a pour objet la Fournitures de services de Mobilité (Abonnement/Communications/Services associés) pour l'université de tours, pour la période 2020-2024, à savoir :

- La mise à disposition d'abonnements radiotéléphoniques voix et données,
- L'acheminement des communications téléphoniques en départ et en arrivée,
- Les services de données sur terminaux mobiles,
- L'acheminement des flux de données en entrant et en sortant,
- La mise à disposition de terminaux et d'accessoires associés aux abonnements,
- La mise à disposition d'un extranet de gestion des abonnements (Nbres d'appels, SMS, volume Data, Etc...)
- La fourniture des matériels, logiciels et prestations associés à la mise en œuvre des services (configuration, exploitation, maintenance, support, suivi projet).
- La livraison des services et matériels (cartes SIM, terminaux...) en France métropolitaine sur tout lieu choisi par l'Université lors de l'émission de chaque commande

Montant du Marché
Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni maximum
Montant estimé = 200 000 € HT sur 4 ans

B) Missions de maîtrise d'œuvre pour l'opération de regroupement de l'Ecole Polytechnique Universitaire de Tours

A l'issu d'un concours restreint sur esquisse + avec anonymat, un marché de maîtrise d'œuvre sera passé avec le lauréat du concours afin de lui confier les missions de maîtrise d'œuvre pour le regroupement de l'Ecole Polytechnique Universitaire de Tours sur le site Portalis.

L'opération a pour objet le regroupement des entités constitutives de l'Ecole Universitaire Polytechnique de Tours (Polytech'Tours) en vue de l'accueil sur un site unique de plus de 1 500 étudiants et près de 500 personnels, enseignants et chercheurs, à l'extension et à la restructuration ponctuelle du bâtiment principal dit « bâtiment Dassault 1 » de l'actuelle EPU, localisé avenue Jean Portalis à Tours sur le campus de l'UFR DESS.

L'extension envisagée consiste en la **construction** d'un bâtiment homogène en R+3 totalisant un peu plus de **6 700 m2 SDO** (environ 7 400 m2 SDP) et la **restructuration**

partielle (**695 m2 SDO**) du bâtiment Dassault 1 en R+2 totalisant environ 4 300 m2 SDO). L'extension réunira notamment un pôle administratif d'environ 600 m2 SU, un centre de ressources d'environ 500 m2, des locaux d'enseignement (amphithéâtre, salles de Cours, de TD et salles de TP) pour environ 2 500 m2 et des laboratoires de recherche (informatique, électronique, ...) pour environ 1 500 m2.

L'emprise foncière attribuée au projet (extension bâtie et aménagements périphériques) est de l'ordre de 6 000 m².

Les travaux de restructuration porteront sur l'aménagement, en rez-de-chaussée du bâtiment existant, d'un espace de projets et d'un espace de vie étudiante.

A titre prévisionnel, la mission du maître d'œuvre devrait démarrer en mars 2021. Le délai prévisionnel de la mission est de 52 mois y compris année de parfait achèvement, pour un démarrage prévisionnel des travaux en juillet 2022. La réception de l'intégralité des travaux devra impérativement intervenir avant la rentrée universitaire de septembre 2024.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de **13,0 M€ HT**

Montant estimé du Marché de maitrise d'œuvre
2 000 000 € HT

C) Acquisition d'une solution logicielle et matérielle de production de documents de Rich Média pour les universités de Tours et d'Orléans

Le présent accord-cadre a pour objet le renouvellement complet des solutions de podcasting et de création Rich média tant sur la partie système central dit médiacentre que sur la partie boîtier de captation pour les universités de Tours et d'Orléans.

La présente consultation est subdivisée en 2 parties :

- Partie 1 : fourniture d'une solution logicielle, de sa mise en place sur nos serveurs (machines virtuelles), de la reprise des données actuelles, du transfert de compétences à propos de la solution ainsi qu'une offre de maintenance de la solution. Nous possédons un espace NFS suffisant dans un premier temps qui pourra être alloué à ce projet. La solution proposée devra au mieux tenir compte de notre environnement, répondre complètement au CCTP et s'intégrer parfaitement dans notre système d'information pour la partie 1.
- Partie 2 : fourniture de boîtiers de captation mobile ou rackable ainsi qu'à la maintenance de ces matériels.

Au vu de l'interaction entre la partie système central et les équipements de captation, aucun allotissement n'est prévu.

L'accord-cadre prendra effet à compter de sa date de notification et sa durée est fixée à quatre (4) ans.

Le présent accord-cadre est conclu sans minimum ni maximum.

Montant du Marché

Accord-cadre à bons de commande sans montant minimum ni maximum

Montant estimé = 220 000 € HT sur 4ans